



## Labatt : l'offre «finale» est rejetée

Mise à jour le mercredi 25 juin 2003, 17 h 49 .

Les 950 grévistes de la brasserie Labatt de Montréal ont rejeté à 97 % la plus récente offre de règlement de la compagnie.

L'adoption d'un nouveau régime de retraite est le principal point en litige.

Labatt laisse entendre que plus le conflit sera long, plus il y a un risque de mises à pied.



L'offre, qualifiée de finale par la compagnie, prévoyait des hausses salariales de quatre dollars l'heure réparties sur les sept années de la convention.

Par exemple, après les hausses successives, le salaire annuel d'un livreur en charge serait passé de 58 900 \$ à 67 200 \$, et celui d'un employé d'entretien, de 62 600 \$ à 70 900 \$.

L'employeur s'engageait aussi à :

- améliorer le régime de retraite;
- assurer la protection des employés réguliers contre la sous-traitance;
- créer 20 nouveaux postes réguliers.

Les employés de Labatt sont en grève depuis neuf jours.